

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-neuvième session du Comité permanent  
Doha (Qatar), 12 mars 2010

Interprétation et application de la Convention

Questions régionales

STRUCTURE DES RAPPORTS REGIONAUX

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat à la demande du Comité permanent.
2. Dans sa Résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14), annexe 1, la Conférence des Parties décide que les tâches des représentants régionaux au Comité permanent sont les suivantes:
  - a) *les représentants régionaux devraient maintenir une communication fluide et permanente avec les Parties de leur région et le Secrétariat;*
  - b) *avant les sessions du Comité permanent, les représentants régionaux devraient communiquer aux Parties de leur région les questions de l'ordre du jour en leur demandant leur avis, de préférence dans les domaines touchant spécifiquement les pays ou la région concernés. Ils devraient aussi les informer des conclusions de la session. Deux réunions régionales au moins devraient avoir lieu entre les sessions de la Conférence des Parties, dont une devrait porter spécifiquement sur les propositions soumises à la session suivante de la Conférence. Les représentants régionaux devraient convoquer ces réunions; et*
  - c) *les représentants régionaux devraient fournir un rapport détaillé sur leurs activités et initiatives et sur les résultats obtenus, aux réunions régionales qui se déroulent durant les sessions de la Conférence des Parties. Les Parties pourront émettre des observations sur ces rapports, lesquelles devraient être versées au procès-verbal.*
3. Le Comité permanent a lui-même augmenté ces tâches en demandant que les représentants régionaux soumettent à chaque session ordinaire un rapport sur les activités CITES réalisées dans leur région. Ce point a été régulièrement inscrit à l'ordre du jour depuis la 37<sup>e</sup> session du Comité (Rome, décembre 1996).
4. A sa 58<sup>e</sup> session (Genève, juillet 2009), le Comité a réaffirmé son souhait de maintenir le thème des "Rapports des représentants régionaux" à l'ordre du jour de ses futures sessions, et a demandé au Secrétariat de préparer un contenu-type pour ces rapports.
5. Le Secrétariat a examiné la question en sachant que les organes de gestion CITES doivent déjà préparer un rapport annuel sur le commerce autorisé, un rapport bisannuel sur les mesures prises au niveau de la législation, de la réglementation et de l'administration, et souvent, un ou plusieurs rapports spéciaux demandés par la Conférence des Parties ou par le Comité permanent. Il y a, et on peut le comprendre, une demande des milieux CITES de réduire le nombre de rapports devant être soumis par les Parties.
6. En conséquence, en réponse à la demande du Comité permanent, le Secrétariat a préparé une courte liste de sujets pouvant, ou devant, être couverts dans chaque rapport régional au Comité, et en a exclu les sujets déjà couverts dans d'autres rapports ou dans les documents préparés par le Secrétariat pour l'examen de sujets particuliers.
7. Le Secrétariat soumet au Comité permanent la liste jointe en annexe, pour examen.

## **Projet de contenu-type des rapports des représentants régionaux au Comité permanent**

### Introduction

Une indication sur le nombre de Parties dans la région, les nouvelles Parties, les représentants au Comité permanent.

### Vue d'ensemble des principaux développements

Les commentaires des représentants régionaux sur les développements les plus importants – s'il y en a – dans les politiques des organes de gestion, des autorités scientifiques et des services de lutte contre la fraude de la région, dont le Comité permanent devrait être au courant.

### Activités des représentants régionaux

Les représentants régionaux étant censés être en permanence en communication avec les Parties de leur région et discuter des questions devant être examinées par le Comité permanent, ils devraient résumer leurs activités en ce sens. La participation des représentants aux sessions CITES et aux réunions internationales pertinentes pourrait être signalée.

### Coopération régionale

Les activités concertées menées dans la région devraient être signalées – par exemple, les réunions régionales, l'action menée pour améliorer le contrôle du commerce transfrontalier, et les efforts faits pour traiter le commerce illégal ou excessif d'espèces particulières.

### Réunions et ateliers

Une liste des principaux ateliers et réunions touchant à la CITES tenus dans la région – qu'ils soient nationaux ou internationaux – devrait être donnée.

### Problèmes rencontrés par les représentants régionaux

Si les représentants régionaux rencontrent des problèmes particuliers dans l'accomplissement de leurs tâches, il serait utile de les indiquer et de proposer des solutions.